

Voie de promotion interne temporaire pour l'accès du corps de maître de conférence vers le corps des professeurs des universités

REPYRAMIDAGE

La Présidente de l'Université,

Vu la loi de 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique

Vu la loi n° 2020-1674 du 24/12/2020 de programmation et de recherche pour les années 2021 à 2030 et portant disposition relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

Vu le décret 84-431 du 06/06/1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Vu le décret 2009-462 du 23/04/2009 modifié relatif aux règles de classement des personnes nommées dans les corps d'enseignants chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Vu le décret 2021-1722 du 20/12/2021 modifié créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés, notamment son article 4

Vu l'arrêté du 20/12/2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n°2021-1722 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation relative à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Vu Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs de l'Université de Limoges : création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités approuvées en CA du 31/03/2023

Vu le protocole d'accord signé le 12/10/2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières

Vu la délibération du Conseil d'administration du 16/03/2023 relative à répartition par section CNU des possibilités attribuées à l'Université de Limoges pour l'années 2023.

Vu la délibération du Conseil Académique Restreint en date du 29/06/2023 et du 25/07/2023 relative à la composition des comités de promotion

arrête la composition des comités de promotion relatif aux sections CNU comme suit :

SECTION CNU 9
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT 2023

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE D'AUDITION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
ROUVELLAC	ERIC	PR	23	PRESIDENT
PIGNIER	Nicole	PR	07	Université Limoges
DUDOGNON	Charles	PR	74	Université Limoges
FONKOUA	ROMUALD	PR	09	Université Sobonne Spécialiste
DOUZOU	Catherine	PR	09	Université Tours Spécialiste

SECTION CNU 19/23
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT 2023

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE D'AUDITION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
TROUDAUD	Danielle	PR	66	PRESIDENTE
MASSONI	Anne	PR	21	Université Limoges
DUDOGNON	Charles	PR	74	Université Limoges
BERGOUIGNAN	Christophe	PR	19	Université Montesquieu-Bordeaux IV Spécialiste
POUZENC	Michaël	PR	23	Université Toulouse Spécialiste

SECTION CNU 25
 CAMPAGNE DE RATTACHEMENT 2023

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE D'AUDITION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
ROUVELLAC	Eric	PR	23	PRESIDENT
BLANQUET	Véronique	PR	64	Universite Limoges
BATTU	Serge	PR	85	Universite Limoges
JOUVE	Florent	PR	25	Université de Bordeaux Spécialiste
GOLSTEIN	Catherine	PR	25	Université Sorbonne Spécialiste

SECTION CNU 27
 CAMPAGNE DE RATTACHEMENT 2023

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE D'AUDITION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
TROUDAUD	Danielle	PR	66	PRESIDENTE
MAITRE	Alexandre	PR	33	Universite Limoges
BLANQUET	Véonique	PR	64	Universite Limoges
MANSOURI	Alamin	PR	27	UNIVERSITE DE BOURGOGNE Spécialiste
LAFORET	Christian	PR	27	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE Spécialiste

SECTION CNU

65-66

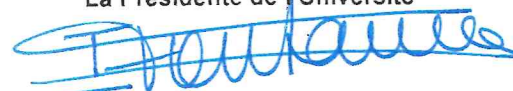
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT

2023

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE D'AUDITION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
ROUVELLAC	Eric	PR	23	PRESIDENT
YARDIN	Catherine	PR	42	Université Limoges
CROS	Dominique	PR	63	Université Limoges
GRAFF-DUBOIS	Stéphanie	PR	65	Université Sorbonne Specialiste
SAINT-PIERRE	Benoit	PR	66	Université Tours Spécialiste

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

